

20) Projet d'avenant N° 6 à la convention de concession d'une distribution d'énergie électrique dans la ville de Saint-Denis, en date du 9 Août 1933, relatif à la gestion du "FONDS SPECIAL".

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que cette question a été soumise plusieurs fois déjà au Conseil Municipal mais n'avait pas été réglée définitivement faute d'un accord complet de la Société BOURBON LUMIERE.

Par sa lettre N°4398/B/LL/EP en date du 13 Décembre 1964, BOURBON LUMIERE nous a retourné le document en cause dûment approuvé par son siège à Paris.

C'est cet avenant dont je viens de vous donner lecture que je vous demande de bien vouloir approuver aujourd'hui.

Je mets la question aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'avenant N°6 à la convention de concession d'une distribution d'énergie électrique du 9 Août 1933, approuvée le 10 Août 1933, et autorise le Maire et en son absence le Premier Adjoint, à signer cet Avenant avec BOURBON LUMIERE.

*se
le 28 Avril 1965
effet abouti en mars
certaines questions
Signé: J. Dubhan*